

## **L'ANNULATION DE LA DETTE AFRICAINE CONSTITUERAIT UNE AVANCEE NOTABLE POUR REALISER LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DU MILLENAIRE**

Il est urgent de régler les problèmes de l'Afrique et des PMA, réaffirme le conseil de la CNUCED

La communauté internationale se trouve dans une situation absurde qui voit les pays pauvres assurer le niveau de vie des pays riches grâce aux flux de capitaux qu'ils nourrissent en leur faveur, se sont indignés certains orateurs au Conseil du commerce et du développement (CCD) qui a terminé les travaux de sa cinquante et unième session cet après-midi à Genève. "*L'Afrique est actuellement comme en prison*", a déclaré Ann Pettifor de la *New Economics Foundation* (UK), lors de sa participation au débat sur la dette des pays en Afrique.

Au cours de cette deuxième semaine, le Conseil a été saisi de divers rapports, notamment sur le développement économique en Afrique et sur les pays les moins avancés. Il a défini son programme pour les prochains mois conformément aux priorités fixées pour le Secrétariat lors de la CNUCED XI qui s'est tenue en juin dernier à São Paulo, Brésil.

La semaine dernière, le Conseil a été saisi d'un rapport sur les nouveaux développements survenus dans les relations économiques internationales ainsi que du Rapport annuel sur le programme d'assistance de la CNUCED au peuple palestinien. Des consultations ont eu lieu avec des représentants de la société civile et le Conseil a débattu des questions de l'interdépendance et de l'économie globale sous l'angle du commerce et du développement, les débats reposant sur le Rapport 2004 sur le commerce et le développement.

Carlos Fortin, Administrateur en charge de la CNUCED, a proposé quatre éléments permettant de définir les grandes lignes du travail à venir : importance de construire des capacités de production dans les pays en développement et de leur permettre de tirer profit du commerce pour leur développement, le commerce n'étant pas une fin en soi, mais un moyen pour atteindre la croissance et le développement ; la nécessité pour les pays en développement de bénéficier d'une certaine flexibilité dans leurs efforts de développement qui ne doivent pas être entravés par leurs obligations internationales, et enfin la définition de domaines d'activités spécifiques dans lesquels la CNUCED peut renforcer son rôle dans la promotion de l'intégration des pays en développement dans le système économique international.

La dette des pays africains et les moyens d'atteindre la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, avec un accent porté sur les pays pauvres, ont principalement retenu l'attention des délégués des 148 Etats membres, au cours de cette deuxième semaine.

Le Conseil, qui s'est réuni du 4 au 15 octobre à Genève, a également procédé au suivi des résultats de la CNUCED XI, notamment en passant en revue l'ensemble des partenariats qui ont été lancés à cette occasion.

### **Le développement économique en Afrique - Endettement viable : oasis ou mirage**

Pour la première fois, le Conseil examine la question de l'annulation totale de la dette africaine. Dans ses conclusions, il souligne que la viabilité de la dette dépend d'une large palette de variables et que les analyses de viabilité de l'endettement doivent comprendre un ensemble complet de variables, y compris les facteurs et vulnérabilités spécifiques par pays. A cet effet, le Conseil suggère la création d'un panel d'experts indépendants.

Il encourage la poursuite des efforts pour s'attaquer efficacement à la question de la dette tant au niveau bilatéral que multilatéral, et souligne la responsabilité partagée entre créditeurs et débiteurs dans la prévention et la résolution du problème de l'endettement non viable.

La lassitude concernant le thème de la dette africaine qui prévalait il y a quelques années semble dépassée comme le montrent les récentes déclarations de Tony Blair. Une volonté politique accrue se fait sentir de la part de la communauté internationale qui réalise que sans croissance économique, l'Afrique ne verra pas son niveau de pauvreté reculer. Le Rapport de la CNUCED établit un constat amer : de nombreux pays africains souffrent toujours du fardeau de leur dette et même les pays qui ont bénéficié par exemple de

l'Initiative PPTE sont dans ce cas, sans évoquer la situation de ceux qui n'ont pu en bénéficier. Le continent africain est le seul dont le niveau de pauvreté augmente.

Le service de la dette constitue une entrave majeure à la réalisation par ces pays d'investissements productifs qui constituent un des éléments fondamentaux pour sortir du cercle vicieux de la pauvreté dont ils souffrent.

Le mouvement politique qui émerge en faveur de l'annulation de cette dette non viable est très encourageant. Mais des mesures d'accompagnement doivent être adoptées en faveur du développement de l'Afrique pour garantir un meilleur accès aux marchés internationaux, décider la fin des subventions agricoles et accélérer le développement des capacités de production. Plus de capitaux doivent aller vers le continent africain : ils restent actuellement trop insuffisants et imprévisibles. Des programmes spécifiques de développement doivent être mis en place. De plus, le lancement du 3<sup>ème</sup> cycle de négociations du SGPC lancé à São Paulo représente un très fort potentiel d'expansion du commerce Sud-Sud.

Lors d'un panel informel, l'accent a été mis sur la nécessité de redonner aux pays africains la capacité de produire afin d'être acteurs à part entière dans le système économique mondial. Il faut dans ce cadre replacer l'annulation de la dette dans la perspective du développement de l'Afrique. Cependant, l'annulation de la dette ne constitue pas une panacée et doit être accompagnée notamment d'un traitement spécial et différencié dans un espace politique suffisant tout en traitant de la question du prix des produits de base. Par ailleurs, la dette revêt une valeur économique qui ne doit pas être condamnée. La communauté internationale doit se poser la question : quelle dette pour quel développement ? La CNUCED pourrait concentrer ses travaux sur la question de l'efficacité des crédits accordés aux pays en développement et pas seulement sur l'annulation de la dette.

Les panélistes étaient les suivants : Ernest Aryeetey, Directeur de l'Institut de recherches statistiques, sociales et économiques à l'Université du Ghana, Ann Pettifor de la *New Economics Foundation* et co-fondatrice de *Jubilee 2000*, et Samuel Wangwe, Directeur de la Fondation pour la recherche économique et sociale à Dar-es-Salaam, Tanzanie.

### **Rapport 2004 sur les Pays les moins avancés**

Dans ses conclusions, le Conseil met l'accent sur la nécessité pressante d'adopter des stratégies de développement afin de répondre aux besoins spécifiques des PMA. Le Conseil a été saisi du Rapport 2004 sur les PMA dans le cadre de l'examen des progrès dans la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des PMA pour la décennie 2001-2010, tel qu'adopté lors de la Troisième conférence sur les PMA à Bruxelles.

Ce rapport propose une mise en perspective du développement du commerce et de la réduction de la pauvreté dans les pays les moins avancés. Si l'augmentation des échanges internationaux est un facteur qui pourrait permettre un développement économique dans ces pays, le rapport met en évidence la nécessité de combiner celui-ci avec d'autres éléments, notamment le développement et l'utilisation efficaces de capacités productives permettant de transformer le cercle vicieux que constitue le piège de la pauvreté en un cercle vertueux conduisant in fine à promouvoir le développement économique et humain dans ces 50 pays.

L'ensemble des intervenants se sont accordés sur l'urgence à prendre des mesures concertées entre tous les partenaires de la communauté internationale : depuis la définition en 1971 par les Nations Unies de la catégorie PMA, leur nombre n'a cessé d'augmenter passant de 25 à 50 aujourd'hui. Les objectifs du Millénaire pour le développement ne pourraient être atteints que par 11 pays de cette catégorie, si les tendances actuelles se confirment. Il relève de la responsabilité et du devoir éthique de la communauté internationale de renverser la tendance et de corriger les imperfections de l'ordre économique international : les PMA sont restés en marge de la reprise de l'économie mondiale.

L'accent a été mis sur la nécessaire marge de manœuvre nationale dont doivent disposer les Etats pour mener à bien les transformations institutionnelles nécessaires à leur intégration au commerce international et afin d'en tirer le meilleur profit pour leur développement. La question de la dette et de la baisse des prix des produits de base doivent également trouver une solution adéquate dans cette même perspective.

D'une manière générale, l'ensemble des délégations ont souhaité que le travail de la CNUCED soit renforcé pour mener à bien le Programme d'action en faveur des PMA dont l'objectif est la réduction de moitié du nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté d'ici 2015. L'accent pourrait par ailleurs être mis sur la question du commerce entre les PMA et les pays en développement, le constat ayant été fait d'un faible taux de réalisation du Programme de Bruxelles en faveur des PMA pour la décennie 2001-2010.

Lors d'un panel informel, de nombreuses "*success stories*" ont été évoquées: La nécessité est apparue de faire converger les initiatives publiques et privées de manière à obtenir les synergies capables de construire les

capacités de production nécessaires pour répondre à des demandes bien identifiées sur les marchés internationaux.

Les panélistes étaient les suivants : Gyan Chandra Acharya Ambassadeur, Représentant permanent de la mission permanente du Royaume du Népal, J. Denis Belisle Directeur exécutif du Centre du commerce international (Genève) et Giovanni Andrea Cornia, professeur au Département d'économie de l'Université de Florence (Italie).

### **Bilan sur les multipartenariats lancés à São Paulo**

Carlos Fortin, Administrateur en charge de la CNUCED, a procédé à une évaluation de l'état d'avancement des partenariats lancés lors de la CNUCED XI dans les domaines suivants : technologies de l'information et de la communication (TIC) au service du développement, produits de base, investissement et renforcement des capacités et formation, notamment établissements de formation et universités. Ces partenariats portent sur un ensemble de questions relatives au développement relevant de la compétence de la CNUCED.

Le partenariat sur les TIC pour le développement s'attache plus particulièrement au domaine du tourisme. Des consultations ont été menées depuis la CNUCED XI avec les acteurs clefs de ce secteur afin de définir les spécifications techniques en vue de construire une plate forme dédiée au E-tourisme. Un prototype est actuellement en phase de test. Si ce système de base correspond aux spécifications, il pourra ensuite être complété par des fonctionnalités spécifiques. Un Fonds d'affectation spécial a été créé pour la mise en place de l'Initiative en faveur du tourisme électronique.

S'agissant des activités de formation aux TIC, une réunion des donateurs aura lieu à Genève le 18 octobre afin de les sensibiliser sur la nécessité de mettre en œuvre des activités d'assistance technique afin d'aider les pays pauvres à collecter des données statistiques relatives à la société de l'information. Une réunion internationale aura lieu début 2005 sur les indicateurs relatifs aux TIC dont l'objectif sera de définir une liste des principaux indicateurs pertinents devant être collectés par tous les pays. Les résultats de cette réunion seront présentés lors de la deuxième session du Sommet Mondial sur la Société de l'Information à Tunis en novembre 2005.

En ce qui concerne le partenariat sur l'investissement en faveur du développement, Carlos Fortin a précisé qu'un certain nombre d'accords de coopération ont été formalisés. Le financement initial permet de lancer ou de renforcer certains projets tels que le programme de liens interentreprises au Brésil et le programme d'appui au renforcement des capacités pour la collecte de données statistiques concernant les IED en Afrique. Le partenariat pour l'investissement en faveur du développement n'est pas limité dans le temps. Sa structure flexible lui permet de mobiliser partenaires et ressources en fonction de l'évolution des demandes de la part des pays en développement qui y adhèrent.

L'Institut virtuel sur le commerce et le développement de la CNUCED a été lancé dans le but de créer une base de données en vue de permettre une coopération systématique inscrite dans le long terme avec les universités. Le partenariat est ouvert aux institutions académiques qui peuvent tirer profit d'un renforcement de leurs capacités d'enseignement et de recherche sur les questions concernant le commerce, l'investissement et le développement. L'Institut virtuel a débuté avec quatre membres fondateurs : l'Université de Campinas (Brésil), l'Université de Réduit (Maurice), l'Université Jawaharlal Nehru (Inde) et l'Université de Dar-es-Salaam (République-Unie de Tanzanie). Elles ont été rejointes par deux autres membres : l'Université d'Amman (Jordanie) et l'Université Pierre Mendès France de Grenoble (France). L'objectif est de parvenir à un partenariat de 15 à 20 membres d'ici deux ou trois ans.

Enfin, concernant les produits de base, l'équipe internationale spéciale sur les produits de base lancée lors de la CNUCED XI est chargée de faire émerger des idées novatrices afin de faire du secteur des produits de base un élément clef pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et plus particulièrement l'objectif visant à réduire de moitié la pauvreté d'ici 2015. L'équipe spéciale devrait rassembler entre 30 et 40 personnalités de haut niveau représentant la diversité des parties prenantes : Etats membres, organisations internationales, agences traitant spécifiquement des produits de base, organisations non gouvernementales, secteur privé et universités. La liste de ces personnes est actuellement en cours d'établissement. Les possibilités de financement de cette équipe sont également en phase d'examen. L'équipe internationale spéciale sur les produits de base devrait se réunir au cours du premier trimestre 2005, sous réserve de financement.

### **Compte rendu du Président du CCD de la réunion de haut niveau de l'ECOSOC avec les institutions de Bretton Woods et avec l'OMC**

C'est la première fois que le Président du CCD était invité à participer à cette réunion qui s'est tenue à Washington le 26 avril dernier. Le Président sortant, Zukang Sha (Chine), auquel a succédé cette année

Mary Whelan (Irlande), a présenté au Conseil les points importants qui ont été abordés lors des tables rondes organisées autour du partenariat entre les différentes institutions, tel que défini dans le Consensus de Monterrey. Le rôle moteur du secteur privé a été souligné, notamment sur le plan de l'investissement, afin de promouvoir la croissance économique et la réduction de la pauvreté. Concernant le rôle des institutions multilatérales dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, le manque à la fois de coordination et de clarté dans la division du travail entre elles a été regretté. Des efforts pour mettre à jour les systèmes statistiques nationaux devraient permettre de réduire les écarts existant entre les différentes informations disponibles. La nécessité se fait sentir également de poursuivre l'adaptation des CSRP aux conditions de chaque pays et de les intégrer au budget national, tout en les reliant plus fermement à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

La nécessité d'une plus grande neutralité dans les forums traitant de la restructuration de la dette, sans domination des créditeurs, a été soulignée par le Président.

Le souhait a été exprimé que la participation du Président du TDB à la réunion de haut niveau de l'ECOSOC avec d'autres organes internationaux soit institutionnalisée.

### **Examen des activités de coopérations techniques**

La coopération technique constitue un des trois piliers fondamentaux de l'activité de la CNUCED : en effet elle doit permettre de mettre en œuvre les décisions prises lors de la CNUCED XI et lors du cinquantième Conseil du commerce et du développement. L'universalité de la CNUCED doit garantir un accès équitable de tous les pays en développement à cette coopération technique. Elle ne doit toutefois pas représenter une offre standardisée, mais être adaptée à la demande de chaque pays. Les orientations thématiques des activités de coopérations techniques doivent être renforcées sur la base des résultats de São Paulo.

Les pays donateurs ont été sollicités pour encore augmenter leurs contributions, qui ont déjà enregistré une hausse de 28.3% en 2003. Un manque de ressources vulnérabiliserait ces activités. Enfin, la CNUCED a été invitée à développer un ensemble d'indicateurs de performances de la coopération technique.

La cinquante-deuxième session du Conseil du commerce et du développement aura lieu du 3 au 14 octobre 2005 au Palais de nations à Genève.